

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines ;

DÉCIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 7 du master mention Géographie, aménagement, environnement et développement parcours Développement Durable Local et Solidaire**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **M. Franck GUERIT**

Maître de Conférences

Vice-Président du jury :

- Mme Geneviève PIERRE

Professeure des Universités

Membres du jury :

- M. Tarek NASSER
- M. Oumar MAREGA
- Mme Joséphine LECUYER

BIATSS

Maître de Conférences

Maître de Conférences

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 18 novembre 2025



Eric BLOND

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines ;

DÉCIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 8 du master mention Géographie, aménagement, environnement et développement parcours Développement Durable Local et Solidaire**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **Mme Geneviève PIERRE**

Professeure des Universités

Vice-Président du jury :

- **Mme Joséphine LECUYER**

Maître de Conférences

Membres du jury :

- **M. Franck GUERIT**
- **M. Oumar MAREGA**

Maître de Conférences

Maître de Conférences

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 18 novembre 2025


Eric BLOND

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines ;

DÉCIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 9 du master mention Géographie, aménagement, environnement et développement parcours Développement Durable Local et Solidaire**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **Mme Geneviève PIERRE**

Professeure des Universités

Vice-Président du jury :

- **M. Franck GUERIT**

Maître de Conférences

Membres du jury :

- **M. Tarek NASSER**

BIATSS

- **M. Oumar MAREGA**

Maître de Conférences

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 18 novembre 2025


Eric BLOND

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines ;

DÉCIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 10 du master mention Géographie, aménagement, environnement et développement parcours Développement Durable Local et Solidaire**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **M. Franck GUERIT**

Maître de Conférences

Vice-Président du jury :

- **Mme Joséphine LECUYER**

Maître de Conférences

Membres du jury :

- **Mme Geneviève PIERRE**

Professeure des Universités

- **M. Oumar MAREGA**

Maître de Conférences

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 18 novembre 2025


Eric BLOND

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-1
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines ;

DÉCIDE

Article 1 :

Le jury de délivrance du **master mention Géographie, aménagement, environnement et développement parcours Développement Durable Local et Solidaire**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

- M. Franck GUERIT

Maître de Conférences

Vice-Président du jury :

- M. Gaëtan PALKA

Maître de Conférences

Membres du jury :

- M. Oumar MAREGA
- Mme Joséphine LECUYER
- Mme Geneviève PIERRE
- M. Pascal BARTOUT

Maître de Conférences
Maître de Conférences
Professeure des Universités
Professeur des Universités

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Article 3 :

Le conseil de perfectionnement du **master mention Géographie, aménagement, environnement et développement parcours Développement Durable Local et Solidaire**, est constitué comme suit :

- | | |
|--------------------------|---|
| - M. Guillaume Giroir | Professeur des Universités |
| - M. Franck Guérit | Maître de Conférences, responsable de la Mention GAED et du parcours DDLS |
| - Mme Caroline Le Calvez | Maître de Conférences, responsable du parcours E&T |
| - Mme Joséphine Lecuyer | Maître de Conférences |

- M. Oumar Marega	Maître de Conférences
- M. Gaëtan Palka	Maître de Conférences,
- Mme Geneviève Pierre	Professeure des Universités, Directrice du Laboratoire CEDETE
- M. Jean-Marc Zaninetti	Professeur des Universités
- Mme Nathalie Frère	Chargée d'enseignement
- M. Aurélien Cuissard	Chargé d'enseignement, SNCF
- M. Maxime Duchateau-Lambert	BIATSS, gestionnaire scolarité master
- M. Malikedine Fadli	BIATSS, bureau des stages et de l'insertion professionnelle
- M. Hervé Cividino	Directeur CAUE - Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement - du Loiret
- Mme Saraly Huck	Chargée d'enseignement, CRESS
-	Etudiant(e) délégué(e) du M1, parcours DDLS
-	Etudiant(e) délégué(e) du M2, parcours DDLS
-	Etudiant(e) délégué(e) du M1, parcours Eau & Territoire
-	Etudiant(e) délégué(e) du M2, parcours Eau & Territoire
- M. José Chaboche	Maître de Conférences
- Mme Nathalie Martin	Maître de Conférences
- M. Fabien Jubertie	DREAL
- M. Jonathan BOURDEAU-GARREL	EPL
- M. Pascal Bartout	Professeur des Universités, Directeur du CEDETE
- Mme Maud Séger	INRAE

Fait à Orléans, le 18 novembre 2025



Eric BLOND